

**COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE**

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTE

pendant l'exercice

1963 - 1964



**COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE**

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTE

pendant l'exercice

1963 - 1964



NOTE INTRODUCTIVE

L'exposé général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1963 - 1964 retrace comme les années précédentes — notamment par une série de tableaux — l'activité de la Communauté pendant la période considérée.

Aucune modification fondamentale n'est à signaler au lecteur dans la présentation de l'exposé par rapport à l'an dernier.

Comme de coutume, les montants indiqués sont exprimés en unité de compte de l'Accord monétaire (A.M.E.), telle qu'elle est définie à l'article 24 de cet Accord. Il est rappelé que la valeur de cette unité de compte est de 0,88867088 grammes d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain (U.S.A.).

La contre-valeur de l'unité de compte A.M.E. dans les différentes devises nationales s'établit comme suit :

<i>1 unité de compte A.M.E.</i>	<i>= DM</i>	<i>4,--</i>
	<i>= FB</i>	<i>50,--</i>
	<i>= FF</i>	<i>4,93706</i>
	<i>= Lit.</i>	<i>625,--</i>
	<i>= Flux.</i>	<i>50,--</i>
	<i>= Hfl.</i>	<i>3,62</i>
	<i>= FS</i>	<i>4,37282</i>

SOMMAIRE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>		<u>Pages</u>
I	Besoins et couverture desdits besoins pour l'exercice 1963/1964	8 - 9
II	Analyse des dépenses administratives	11
III	Autres dépenses budgétaires	11
IV	Réadaptation : Ventilation des engagements nouveaux de l'exercice 1963/1964	14 - 15
V	Recherche : Ventilation des engagements nouveaux de l'exercice 1963/1964	18
VI	Ventilation des recettes du prélèvement par pays et par groupe de produits	21
VII	Opérations de mise en surséance temporaire des droits du prélèvement	21
VIII	Tonnages et valeurs imposables au titre du prélèvement	22
IX	Ventilation par pays des déclarations effectuées au titre du prélèvement	22
X	Ventilation par produits des déclarations effectuées au titre du prélèvement	23
XI	Produits des amendes et majorations pour retard	25
XII	Emprunts émis	32
XIII	Prêts accordés pour le financement d'investissements industriels	33
XIV	Situation en devises des prêts sur fonds d'emprunts pour le financement de la construction de maisons ouvrières	34
XV	Répartition géographique des prêts sur fonds d'emprunts pour le financement de la construction de maisons ouvrières	34
XVI	Prêts accordés sur la réserve spéciale pour le financement de la construction de maisons ouvrières	35
XVII	Prêts accordés à titre de recherche (construction expérimentale de maisons ouvrières)	35
XVIII	Récapitulation des prêts accordés pour le financement de la construction de maisons ouvrières	36
XIX	Autres prêts divers	36
XX	Compte de gestion	42 - 43
XXI	Evolution des provisions non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires	45
XXII	Evolution des provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires	46 - 47

PLAN DE L'EXPOSE

<u>TITRE I</u>	<u>OPERATIONS SUR FONDS DE PRELEVEMENT</u>	<u>Pages</u>
Chapitre I	Exécution du budget de l'exercice 1962/1963 ^{1963/1964}	
Section 1	Généralités	8 - 10
Section 2	Besoins budgétaires	11 - 19
	Dépenses administratives	11
	Autres dépenses budgétaires	11
	Réadaptation (crédits nouveaux ouverts)	12 - 15
	Recherche (crédits nouveaux ouverts)	16 - 18
	Réserve spéciale	19
Section 3	Couverture des besoins budgétaires	20 - 25
	Prélèvement	20 - 23
	Autres revenus	24 - 25
Chapitre II	Accomplissement d'opérations de financement couvertes en provisions	
Section 1	Réadaptation	26 - 27
	Exécution d'engagements (dépenses)	26 - 27
	Annulation d'engagements	27
Section 2	Recherche	28
	Exécution d'engagements (dépenses)	28
	Divers	28
Section 3	Pensions	29
<u>TITRE II</u>	<u>OPERATIONS D'EMPRUNTS PRETS ET GARANTIES</u>	
A	Emprunts	32
B Prêts I	Prêts pour le financement d'investissements industriels	33
II	Prêts pour le financement de maisons ouvrières	34 - 36
III	Prêts divers	36
C	Garanties	37
<u>TITRE III</u>	<u>COMPTE DE GESTION ET EVOLUTION DES AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITE</u>	39 - 48
<u>ANNEXES</u>		49 - 55

Titre I

OPERATIONS SUR FONDS DE PRELEVEMENT

Section 1 - GENERALITES

L'exécution du Budget de la Communauté pour l'exercice 1963/1964
est résumée dans le tableau suivant.

Tableau I

BESOINS ET COUVERTURE DESOIT

B E S O I N S	1961/1962	1962/1963	1963/1964	
	Réalisa- tions	Réalisa- tions	Prévi- sions	Réalisa- tions
1. Dépenses administratives	13 391	14 456	17 660	15 525
2. Autres dépenses budgétaires				
a) Frais bancaires	97	54	80	27
b) Frais d'emprunts	1 333	1 273	2 500	3 016
c) Virement complémentaire au fonds des pensions	-	-	-	-
3. Réadaptation				
Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice	3 252	9 129	5 840	2 854
4. Recherche				
a) Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice	6 816	3 170	11 000	11 969
b) Complément réserve conjoncturelle	1 574	-	-	-
5. Virement au poste engagements conditionnels	2 000	-	-	4 000
6. Dotation au fonds de garantie	-	-	-	-
7. Dotation à la réserve spéciale	10 343	8 332	7 810	8 000
	38 806	36 414	44 890	45 391
8. Solde non affecté	805	-	-	-
	39 611	36 414	44 890	45 391

BUDGET DE L'EXERCICE 1963 - 1964

Elle est comparée avec les chiffres des deux exercices précédents
et les prévisions budgétaires de l'exercice.

BESOINS POUR L'EXERCICE 1963-1964

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

COUVERTURE DES BESOINS	1961/1962	1962/1963	1963/1964	
	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1. Produit du prélèvement	28 246	19 625	18 000	19 110
2. Autres revenus				
a) Revenus des placements				
- Revenus de l'exercice	7 494	7 703	7 100	7 852
- Rentrées exceptionnelles	2 356	-	-	-
b) Intérêts de prêts sur fonds non empruntés	519	640	700	716
c) Récupérations de frais d'émission d'emprunts	675	872	1 000	969
d) Recettes diverses de caractère administratif	282	434	490	390
e) Recettes diverses	39	12	10	7
	39 611	29 286	27 300	29 044
3. Solde non affecté	-	7 128	17 590	16 347
	39 611	36 414	44 890	45 391

Les sections 2 et 3 procéderont à une analyse détaillée des besoins budgétaires de la Haute Autorité pendant l'exercice 1963/1964 et de la façon dont ils ont été couverts. Ils expliciteront ainsi les nombres du tableau qui précède (tableau 1 sur l'Exécution du Budget) et les compareront à ceux des exercices antérieurs.

Il importe auparavant de faire quelques remarques d'ordre général, sur les écarts existant entre les prévisions qui avaient été faites et les réalisations de l'exercice; rappelons que le Budget pour le treizième exercice contenait déjà des observations à cet égard.

Le découvert budgétaire prévu pour l'exercice 1963/1964 était de 17,59 millions d'u.c.; il n'a été en définitive que de 16,34 millions d'u.c.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci ont été supérieures à celles qui avaient été escomptées. Un surplus de 1,744 million d'u.c. A.M.E. a été encaissé pendant l'exercice. Il provient essentiellement comme pour l'exercice précédent d'un rendement meilleur du prélèvement; conséquence directe d'une conjoncture plus favorable-notamment dans le domaine sidérurgique - que celle qui avait été envisagée.

Quant aux besoins, ceux-ci ont été légèrement supérieurs à ceux qui avaient été prévus. Il en aurait été autrement si aux besoins normaux de l'exercice (inférieurs de 3,499 millions d'u.c.) n'était venu s'ajouter une dotation exceptionnelle de 4 000 000 d'u.c. rendue nécessaire par l'insuffisance actuarielle du fonds des pensions.

Section 2 - ANALYSE DES BESOINS BUDGETAIRES

1) Dépenses administratives de la Communauté

Le tableau ci-après donne une ventilation des dépenses administratives de la Communauté (dépenses de la Haute Autorité, y compris sa quote-part dans les dépenses afférentes aux services communs et participation C.E.C.A. aux dépenses des Institutions communes aux trois Communautés), et une comparaison de ces dépenses avec celles des exercices antérieurs. Pour tous détails complémentaires, nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux rapports sur les dépenses administratives qui sont publiés à cette fin.

Analyse des dépenses administratives

Tableau II

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Exercice 1961/1962	Exercice 1962/1963	Exercice 1963/1964
A - HAUTE AUTORITE			
1. Traitements - Indemnités - Charges sociales	6 029	6 687	6 922
2. Frais de fonctionnement			
a) dépenses de matériel et d'équipement	961	1 068	1 272
b) dépenses de publication	194	352	249
c) frais de mission, d'experts, de représentation, etc.	905	1 045	1 118
3. Dépenses diverses	564	496	643
4. Services communs	1 636	1 839	1 847
5. Dépenses extraordinaires	130	29	-
Total Haute Autorité	10 419	11 516	12 051
B. ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE	1 598	1 486	1 654
C. CONSEIL DE MINISTRES (1)	1 041	1 091	1 408
D. COUR DE JUSTICE	333	363	412
	13 391	14 456	15 525
(1) Y compris les sommes versées au Commissaire aux comptes soit : 54 000 unités de compte A.M.E. pour l'exercice 1963/1964 contre 54 000 unités de compte A.M.E. pour l'exercice 1962/1963 et 46 000 unités de compte A.M.E. pour l'exercice 1961/1962.			

2) Autres dépenses budgétaires

Tableau III

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Exercice 1961/1962	Exercice 1962/1963	Exercice 1963/1964
a) Frais bancaires et différences de change	97	54	27 (1)
b) Frais d'emprunts	1 333	1 273	3 016 (2)
	1 430	1 327	3 043
(1) Ces frais se décomposent entre frais bancaires (33) et différences de change (-6) celles-ci étant dues pour une large part à des transferts de fonds déposés en Allemagne Fed. vers le Luxembourg pour la couverture des dépenses administratives.			
(2) Ces frais concernent les emprunts émis pendant l'exercice, ces emprunts sont en très forte augmentation au cours de l'exercice 1963/1964; le chapitre II indique dans son tableau XII le montant de ces emprunts et les devises dans lesquelles ils sont contractés.			

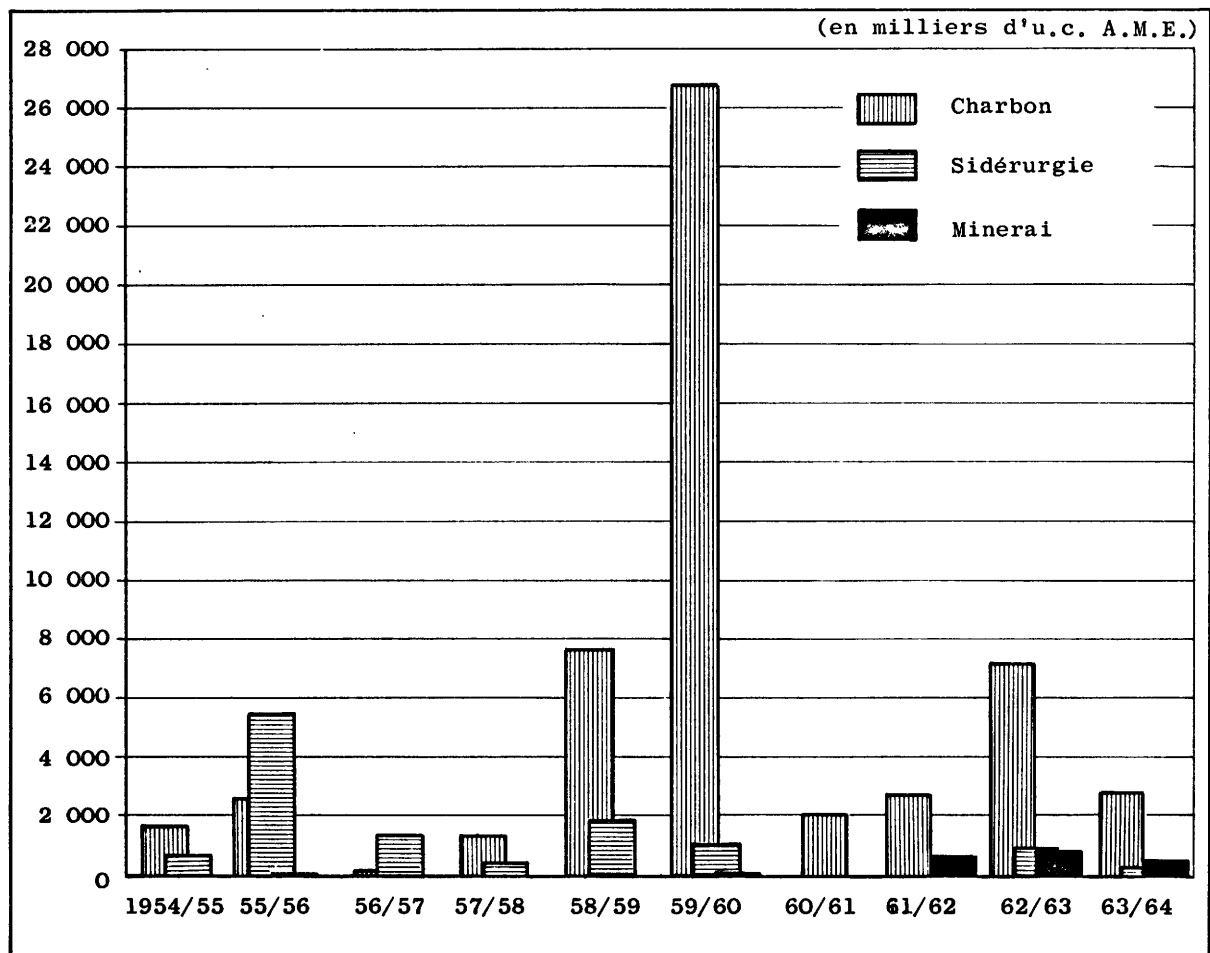
3) Besoins pour engagements nouveaux de l'exercice en matière de Réadaptation

Le tableau ci-après montre quel a été par secteur le montant des crédits ouverts pendant l'exercice 1963/1964 et offre une comparaison avec les exercices précédents.

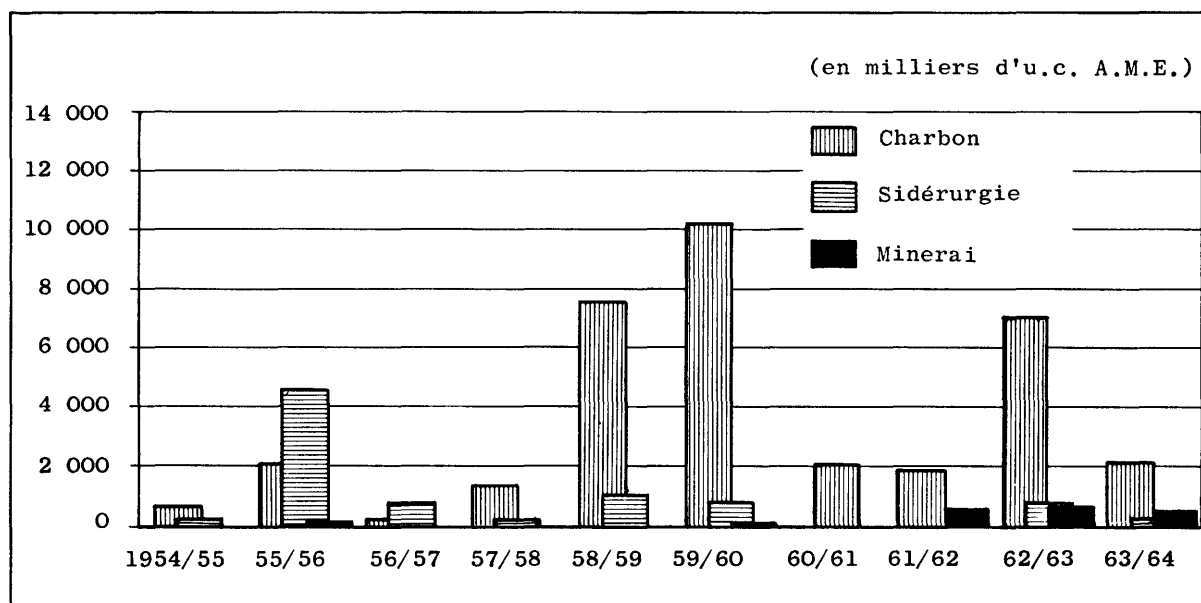
(en milliers d'u.c. A.M.E.)

	1961/1962	1962/1963	1963/1964
Charbonnages	2 707,-	7 381,74	2 174,00
Sidérurgie	-	866,58	247,50
Mines de fer	545,-	861,66	432,78
T o t a l	3 252,-	9 109,98	2 854,28

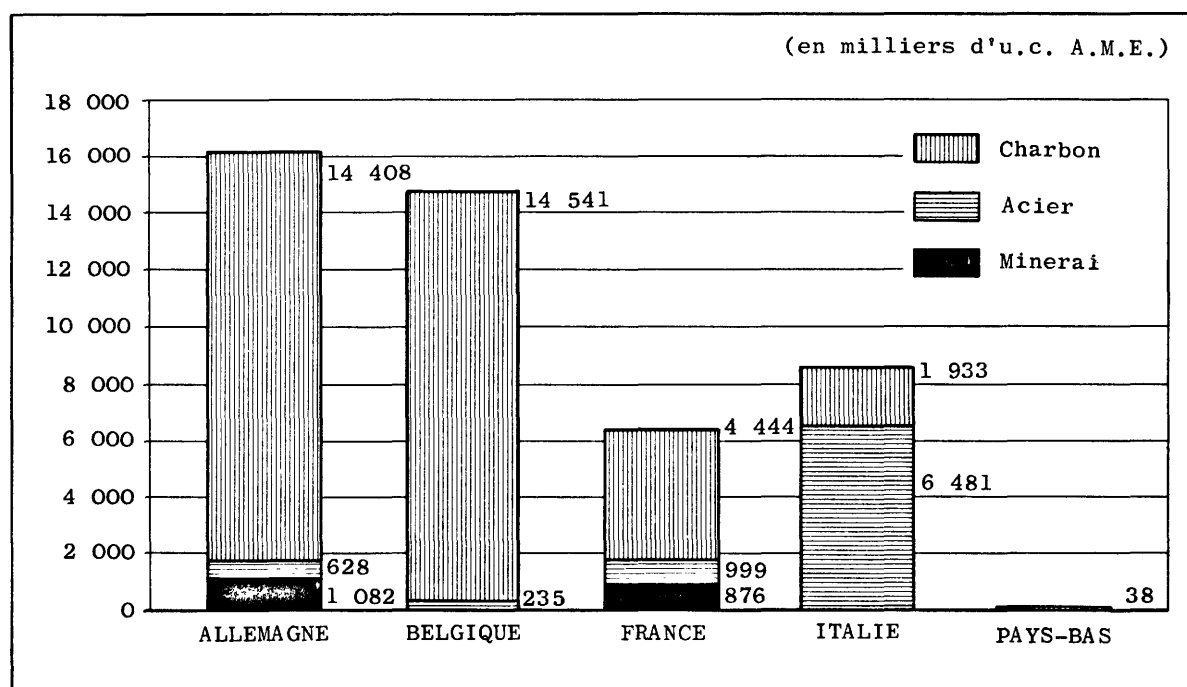
Si, regardant plus loin dans le passé, il est jeté un coup d'oeil rétrospectif depuis 1954, le diagramme suivant donne la répartition par industrie des crédits ouverts depuis cette date.



On observera que les crédits ouverts en matière charbonnière sont de beaucoup les plus importants. Il faut pourtant se souvenir que la pointe énorme enregistrée en 1959/1960 ne correspondait pas aux besoins réels et que 16 millions sur les 28 ouverts à l'époque se trouvent être sans objet (1). Le diagramme qui suit tient compte de cette enflure artificielle et des annulations d'engagements intervenues ou à intervenir prochainement; il montre ainsi l'ampleur véritable des crédits nécessaires à l'accomplissement des opérations de réadaptation qui ont été entreprises.



Le diagramme ci-après donne la répartition par pays et par industrie des crédits ouverts pour la réadaptation, déduction faite des décisions susceptibles de ne pas donner lieu à paiements, depuis 1952.



(1) Ils correspondent à des crédits ouverts dans les derniers jours d'application du par. 23 de la convention sur les dispositions transitoires, à une époque où les gouvernements craignaient que l'article 56 du Traité n'ouvre pas les mêmes possibilités.

Revenons maintenant à l'exercice 1963/1964 pour indiquer par pays, par industrie et par entreprise les crédits ouverts pendant cette période. C'est là l'objet du tableau IV qui mentionne également à titre indicatif le nombre de travailleurs susceptibles de bénéficier des aides accordées. (Il s'agit généralement d'un nombre maximum).

Réadaption - Ventilation des engagements nouveaux
de l'exercice 1963/1964

Tableau IV

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Nouvelles aides accordées durant l'exercice 1963/1964	Nombre de travailleurs bénéficiaires
A L L E M A G N E		
<u>Charbonnages :</u>		
Régina	1,87	28
Amalia	62,50	544
Rheinpreussen	300,-	1 800
Kronprinz	10,-	81
Maybach Victoria	562,50	2 250
Friedrich Ernestine	43,75	901
Gottessegen	100,-	789
Morgenstern	6,25	35
Constantin Rheinhausen	275,-	1 445
St Hubertus Langenberg	3,13	18
Neu Mecklingsbank	12,50	108
Dorstfeld Harpener	250,-	1 521
Mieke Ibbenbueren	7,50	113
	1 635	9 633
<u>Mines de fer :</u>		
Georg Haverlawiese	12,50	290
Friederike	25,-	153
Luitpoldhütte	31,25	292
Reutersbruch	25,-	133
Porta Damme	25,-	218
Fernie de Harz Lahn	2,25	12
Eupel Siegerland	50,-	397
Vereinigter Wilhelm	3,75	36
	174,75	1 531
<u>Sidérurgie :</u>		
Rhein Ruhr	25	320
	25	320
<u>Cokeries Charbon :</u>		
Alma	87,50	362
Heinitz	27,50	120
Helene	50,-	222
	165,-	704

	Nouvelles aides accordées durant l'exercice 1963/1964	Nombre de travailleurs bénéficiaires
<u>Cokeries Sidérurgiques</u>		
Altenwald	31,25	305
Hörde - Dortmund	41,25	350
	72,50	655
<u>Total Allemagne :</u>	2 072,25	12 843
<u>BELGIQUE</u>		
<u>Charbonnages</u>		
Harchies Bernissart	260	1 049
Fontaine l'Evêque	114	859
	374	1 908
<u>Sidérurgie</u>		
Laminoirs de l'Ourthe	150	306
	150	306
<u>Total Belgique</u>	524	2 214
<u>FRANCE</u>		
<u>Mines de fer</u>		
la Mourrière	38,99	61
Villerupt	24,81	64
la Ferrière-aux-Etangs	21,27	70
Langenberg	36,97	110
St. Remy s/Orne	20,99	54
Sancy à Trieux	115,00	258
	258,03	617
<u>Total France</u>	258,03	617
<u>Total Communauté</u>	2 854,28	15 674

4) *Besoins pour engagements nouveaux de l'exercice en matière de Recherche*

Le tableau ci-après montre quel a été par secteur le montant des crédits ouverts pendant l'exercice et offre une comparaison avec les exercices précédents.

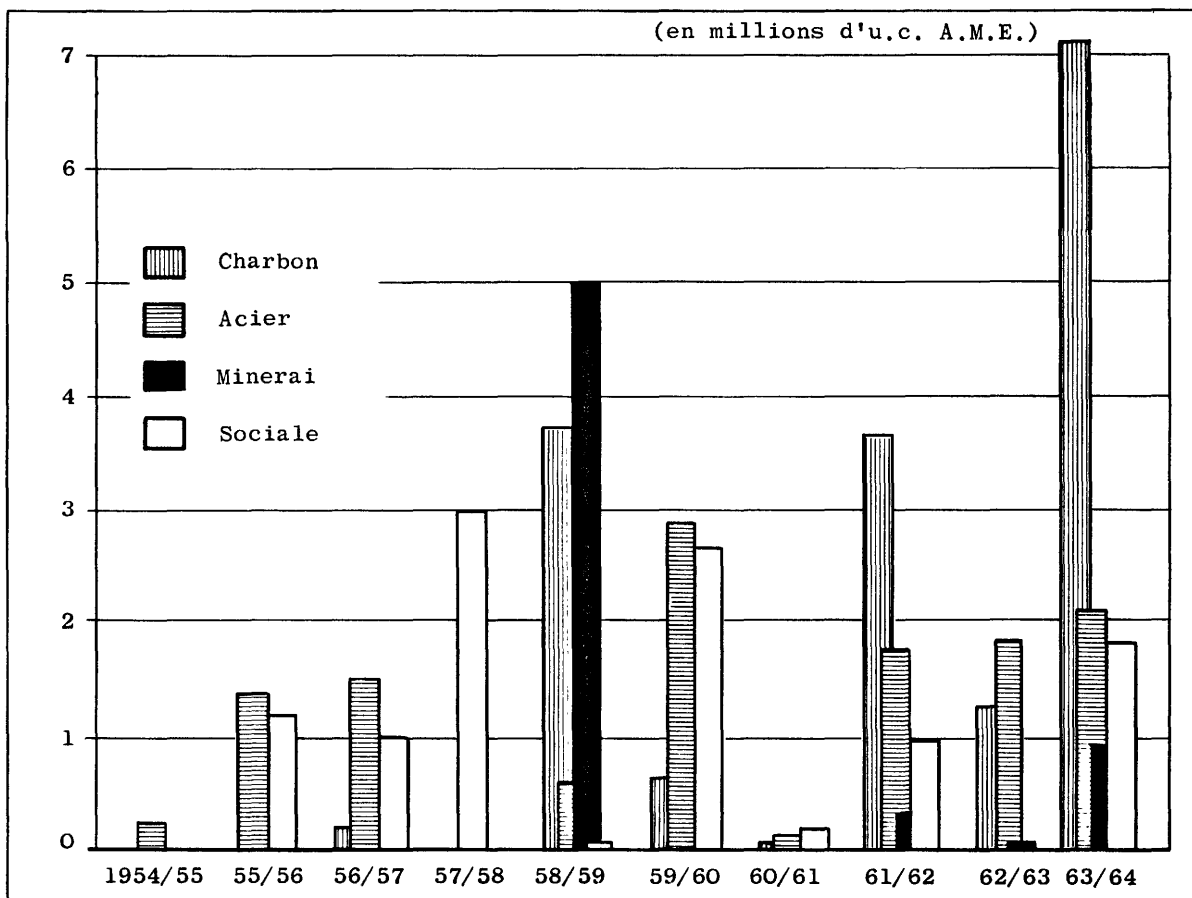
(en milliers d'u.c. A.M.E.)

	1961/1962	1962/1963	1963/1964
Charbon	3 694,-	1 276,77	7 114,45
Sidérurgie	1 787,-	1 843,15	2 096,95
Minerais	330,-	50,-	932,88
Recherches sociales	1 005,-	-	1 825,- (1)
Total	6 816,-	3 169,92	11 969,28

(1) A l'exclusion des décisions prises durant l'exercice pour le lancement de 2 nouveaux programmes cadres en matière de recherches sociales. Il s'agit de 3 000 000 d'u.c. A.M.E. pour un programme de Physiopatologie et de 1 800 000 u.c. A.M.E. pour un programme de traumatologie. En effet, aucun montant à valoir sur ces 2 programmes n'ayant été effectivement engagé durant l'exercice, et conformément aux lignes de politique budgétaire définies dans le budget pour le 11^e exercice, aucune imputation n'a été faite sur l'exercice 1963/1964.

Il n'est pas sans intérêt de jeter, comme cela a été fait en matière de réadaptation, un coup d'oeil rétrospectif sur l'octroi des aides de recherche depuis 1952.

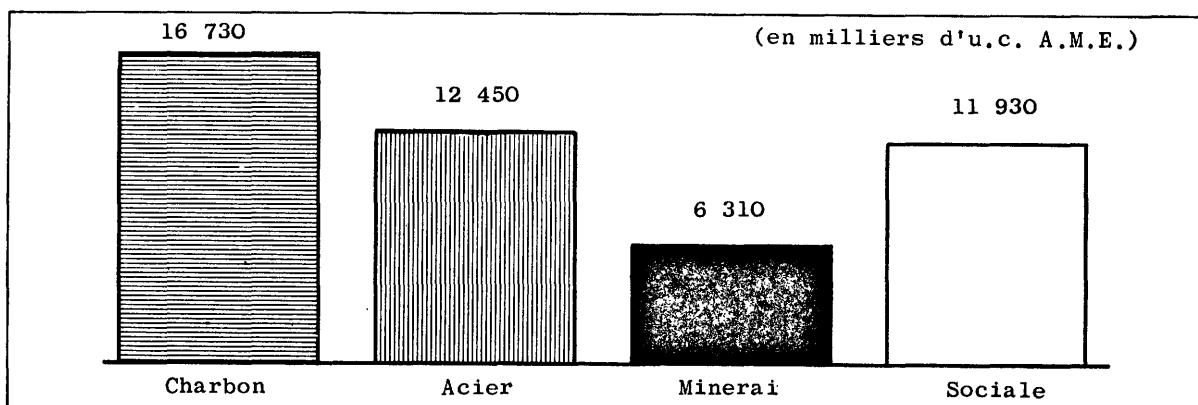
Le diagramme suivant a été établi à cette fin.



On observera le départ tardif - non imputable à la Haute Autorité d'ailleurs - des interventions communautaires dans le domaine de la recherche charbonnière, et les différences de leur ampleur d'année en année. Le diagramme fait ressortir l'effort très important qui a été réalisé depuis 1958: 16,53 Mi d'u.c. d'engagements pris dans ce domaine contre 9,33 Mi d'u.c. dans le domaine sidérurgique et 6,31 Mi d'u.c. dans le domaine de Minerai pendant la même période.

En matière de recherche sociale ou de recherche concernant le minerai, il est à noter que les montants, parfois très importants qui apparaissent, correspondent aux programmes cadres qui ont été ouverts pendant les exercices en cause.

Le diagramme ci-après fait apparaître l'effort global de la Haute Autorité dans les différents domaines de recherches.



Revenant maintenant à l'exercice 1963/1964, nous donnons ci-après par industrie et par recherche la ventilation des aides financières accordées.

Recherche : Ventilation des engagements nouveaux de l'exercice 1963/1964

Tableau V

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Nouvelles aides accordées durant l'exercice 1963/1964 (1)	Pourcentages d'intervention de la Haute Autorité dans le coût global de chaque projet
Sidérurgie :		
Littérature technique des pays de l'Est.	100,-	35 %
Marche et fonctionnement des Hauts fourneaux	1 800,-	75 %
Pulvérisation de charbon dans les Hauts fourneaux	131,95	65 %
Structure des lingots d'acier	65,-	65 %
	2 096,95	-
Minerai :		
Mineur continu	109,38	60 %
Grillage magnétisant	823,50	50 %
	932,88	-
Charbon :		
Mesures pressions des terrains	651,-	70 %
Cokéfaction	337,50	75 %
Mécanisation soutènement en tailles	568,75	70 %
Utilisation rationnelle du coke et du charbon	545,87	70 %
Origine et apparition de grisou en Sarre	427,-	80 %
Combustion catalytique	75,46	70 %
Carbochimie	1 770,72	80 %
Production de gaz sans coke	31,25	29 %
Abatteuse Lohbergh	800,-	80 %
Tirs à froid	204,14	70 %
Essais d'explosion dans puits de mines	95,-	100 %
Combustion du poussier dans les chaudières	485,62	70 %
Utilisation des cendres volantes des chaudières	495,11	70 %
Dégagements instantanés du grisou	627,03	70 %
	7 114,45	-
Recherches Sociales :		
Dépoussiérage des fumées de convertisseurs	1 825,-	50 %
	1 825,-	-
Total COMMUNAUTE	11 969,28	-
(1) A l'exclusion des décisions prises durant l'exercice pour le lancement de programmes cadres en matière de recherches sociales.		

5) Engagements conditionnels

Lors de l'exécution du budget de l'exercice 1961/1962, un versement supplémentaire au fonds des pensions avait été envisagé en prévision des incidences de la revision du statut du personnel. En attendant que ce montant puisse être exactement chiffré et que l'autorité budgétaire se fut prononcée, un montant provisoire de 2 000 000 d'u.c. A.M.E. avait été inscrit - et figure encore en provision au poste "engagements conditionnels" -. L'étude actuarielle, maintenant entre les mains de la Commission des présidents, fait apparaître une insuffisance du fonds des pensions d'environ 6 000 000 d'u.c. A.M.E.

Dans un but de prudence financière et à titre provisionnel, la Haute Autorité a jugé opportun de virer - au poste "engagements conditionnels" - un montant complémentaire de 4 000 000 d'u.c. A.M.E.

6) Fonds de garantie

Ce poste n'ayant fait l'objet d'aucun virement ou dotation durant l'exercice n'appelle aucun commentaire.

7) Dotation à la réserve spéciale

La dotation annuelle à la réserve spéciale a été fixée à 8 000 000 d'u.c. A.M.E. Ce chiffre représente le montant dont la Haute Autorité doit pouvoir disposer pour l'octroi de prêts en faveur de logements ouvriers.

La dotation de cette année a été prélevée intégralement sur les placements de l'exercice. Pour les exercices futurs, ce n'est que dans la mesure où le service des prêts consentis sur la réserve spéciale (amortissements et intérêts) ne serait pas suffisant pour atteindre le montant annuel jugé nécessaire, qu'une dotation spéciale en provenance des revenus des placements de l'exercice serait effectuée.

Les prêts accordés par la Haute Autorité pour le financement des maisons ouvrières apparaissent au tableau XVI. L'évolution de la réserve spéciale est retracée au tableau XXI.

Section 3 - ANALYSE DE LA COUVERTURE DES BESOINS BUDGETAIRES

Comme en matière de besoins budgétaires il est procédé ici pour la couverture de ces besoins à une analyse des différents postes du tableau I sur l'exécution du Budget, et ce, par comparaison avec les exercices antérieurs.

1) Produit du prélèvement

Les recettes de prélèvement sont fonction du taux du prélèvement, des tonnages imposables (1), de la répartition par produit de ces tonnages imposables et des valeurs moyennes des produits.

Le taux de prélèvement est resté de 0,20% pendant l'exercice 1963/1964 (décision Haute Autorité no 9/63 du 20.6.1963). Les tonnages imposables, la fonte exceptée, sont en augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent (tableau VIII).

Ces augmentations sont de l'ordre de :

- 1,30% pour la houille
- 1,49% pour l'acier Thomas
- 11,87% pour l'acier autre que Thomas
- 7,42% pour les produits finis et finaux sidérurgiques.

Par contre la production de fonte a enregistré une baisse de 2,78%.

Toutefois on remarquera (tableau VI), bien que les valeurs moyennes n'aient pas été modifiées pendant l'exercice 1963/1964 et malgré l'augmentation sensible des tonnages imposables, que les recettes de prélèvement en valeur absolue sont inférieures de 515 000 u.c. A.M.E. par rapport aux recettes de l'exercice précédent. Cette diminution de recettes trouve principalement son explication dans les faits suivants :

1. Le prélèvement perçu durant le 1er mois de l'exercice 1962/1963 correspondait encore à des productions antérieures au 1er juillet 1962 et par conséquent assujetties au taux de 0,30%, alors que durant l'exercice 1963-1964 le prélèvement perçu correspond très exactement au taux de 0,20%.
2. Au cours de l'exercice 1963/1964, la Haute Autorité a autorisé certaines entreprises à effectuer la compensation entre le prélèvement dû pour l'exercice en cours et les montants qui auraient été payés en trop durant les exercices précédents.

Les tableaux qui suivent donnent :

- A - une ventilation des encaissements effectués pendant l'exercice 1963/1964 (tableau VI) ou mis en surséance temporaire, (tableau VII),
- B - une ventilation des produits déclarés de l'exercice 1963/1964 (tableau VIII, IX et X).

Rappelons qu'entre la date de déclaration de production d'un mois donné et la date du paiement afférente à cette production il s'écoule un délai d'un mois et 5 jours. Les chiffres des deux premiers tableaux en matière d'encaissement ne correspondent donc pas intégralement aux productions reprises dans les trois derniers tableaux. La différence est pourtant minime et l'on peut donc considérer que ces tableaux représentent une ventilation adéquate des recettes de l'exercice.

(1) Et aussi pour le charbon des mises en surséance temporaire.

A - Encaissements réalisés ou différés pendant l'exerciceVentilation des recettes du prélèvement par pays et par groupe de produits

Tableau VI

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

P a y s	Charbon			Acier			Totaux		
	Exer- cice 1961/62	Exer- cice 1962/63	Exer- cice 1963/64	Exer- cice 1961/62	Exer- cice 1962/63	Exer- cice 1963/64	Exer- cice 1961/62	Exer- cice 1962/63	Exer- cice 1963/64
Allemagne	5 510	4 117	3 637	8 778	5 931	5 988	14 288	10 048	9 625
Belgique	892	559	481	1 685	1 131	1 218	2 577	1 690	1 699
France	1 860	1 241	1 214	4 487	3 170	3 207	6 347	4 411	4 421
Italie	24	17	13	3 005	2 166	2 081	3 029	2 183	2 094
Luxembourg	-	-	-	887	604	617	887	604	617
Pays-Bas	444	283	260	674	406	394	1 118	689	654
COMMUNAUTE	8 730	6 217	5 605	19 516	13 408	13 505	28 246	19 625	19 110

Opérations de mise en surséance temporaire des droits du prélèvement

Tableau VII

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

P a y s	Encaissements différés au 30/6/1963	Paiements diffé- rés pour accroi- sissements de stocks	Montants exi- gibles pour di- minutions de stocks	Encaissements différés au 30/6/1964
	I	II	III	(I + II) - III
Allemagne	201,7	104,3	119,9	186,1
Belgique	4,5	3,8	3,4	4,9
France	75,9	34,7	41,4	69,2
Pays-Bas	0,5	1,9	0,6	1,8
COMMUNAUTE	282,6	144,7	165,3	262,0

B - Productions déclarées pour l'exerciceTonnages et valeurs imposables au titre du prélèvementTableau VIII

	Exercice 1961/62	Exercice 1962/63	Exercice 1963/64
1. Tonnages imposables (en millions de tonne)			
Briquettes et semi-coke de lignite	15,8	15,9	16,0
Houille (1)	201,4	199,7	202,3
Fonte	4,0	3,6	3,5
Acier Thomas en lingots	35,4	33,6	34,1
Acier en lingots (autre que Thomas)	35,7	37,9	42,4
Produits finis et finaux sidérurgiques	50,7	51,2	55,0
2. Valeurs imposables (2) (en milliards d'unités de compte A.M.E.)	9,11	9,18	9,72
(1) Ce tonnage représente l'extraction de houille pendant chaque exercice augmenté des quantités dont le prélèvement est devenu exigible à la suite des reprises de stocks et diminué des quantités stockées pendant l'exercice.			
(2) Les valeurs imposables pour les charbonnages sont constituées par la valeur de la production de l'exercice et celle des stocks repris au cours de celui-ci, déduction faite de la valeur des quantités stockées.			

Ventilation par pays des déclarations effectuées au titre du prélèvement (1)Tableau IX

en %

P a y s	Exercice 1961/62	Exercice 1962/63	Exercice 1963/64
Allemagne	50,8	50,6	50,4
Belgique	8,7	8,5	8,8
France	22,6	22,2	22,9
Italie	10,8	11,4	10,6
Luxembourg	3,2	3,2	3,2
Pays-Bas	3,9	4,1	4,1
COMMUNAUTE	100,0	100,0	100,0
(1) Il s'agit ici des déclarations mensuelles portant sur les seules productions soumises au prélèvement (déduction faite de celles afférentes aux tonnages ayant bénéficié des mesures de surséances temporaires ou générateurs d'un prélèvement inférieur à 40 u.c. A.M.E.).			

Ventilation par produits des déclarations effectuées au titre du prélèvement

Tableau X

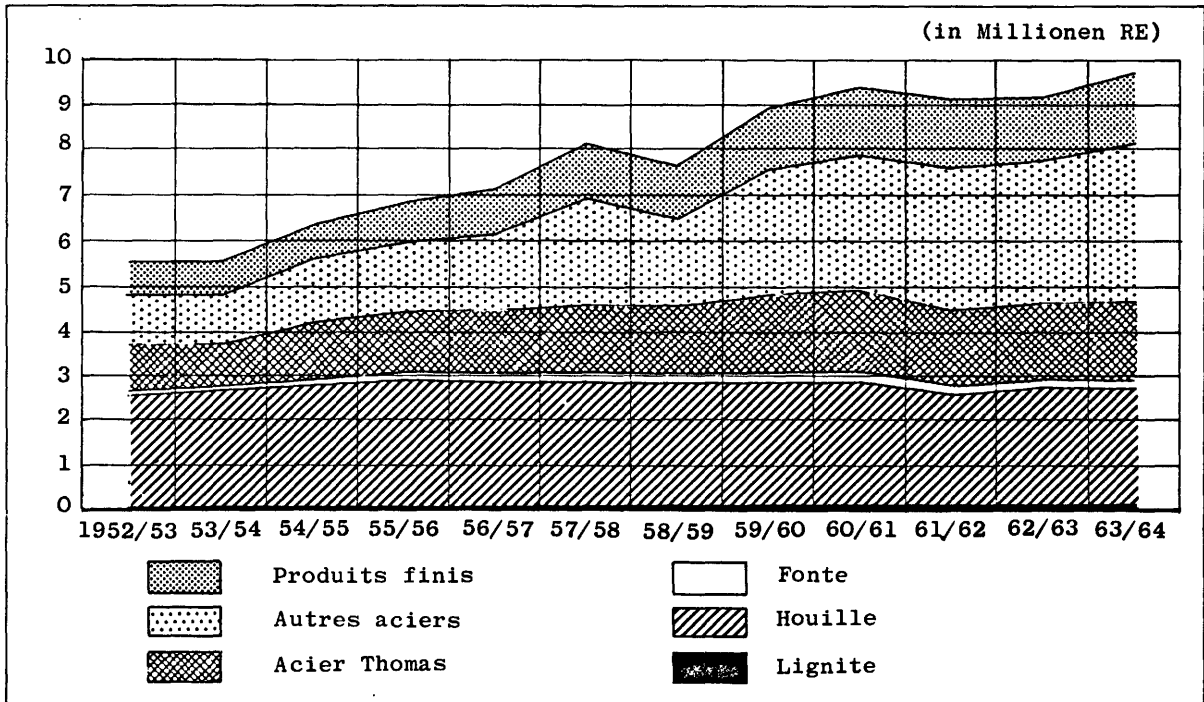
en %

	Exercice 1961/1962	Exercice 1962/1963	Exercice 1963/1964
<u>Charbon</u>			
1) Briquettes de lignite et semi-coke de lignite	1,4	1,4	1,3
2) Houille	28,3	27,8	26,7
	29,7	29,2	28,0
<u>Acier</u>			
3) Fonte	2,3	2,1	1,9
4) Acier Thomas en lingots	19,3	18,2	17,4
5) Autres aciers en lingots	32,7	34,5	36,5
6) Produits finis et finaux sidérurgiques	16,0	16,0	16,2
	70,3	70,8	72,0
	100,0	100,0	100,0

Si l'on fait maintenant une rétrospective en matière de prélèvement depuis 1952, on observe :

- la progression du rendement effectif du prélèvement; (1)
- la part croissante prise par l'acier dans les recettes de prélèvement, sans pour cela d'ailleurs que le charbon ait notablement diminué en nombres absolus;
- la progression de l'acier non-Thomas par rapport à l'acier Thomas;

c'est ce que révèle le diagramme suivant.



(1) Un taux uniforme de 0,10 % a été pris pour base.
Le rendement de ce taux est appelé "point de prélèvement".

2) *Autres revenus*

a) Revenus des placements

Le montant total de ces intérêts et revenus s'est chiffré à 8 286 000 unités de compte A.M.E. qui se décomposent en:

intérêts sur dépôt	: 5 951 000 u.c. A.M.E.
revenus des titres en portefeuille	: 2 335 000 u.c. A.M.E.

Si, dans le tableau sur l'exécution du Budget, apparaît seulement le montant de 7 852 000 u.c. A.M.E., c'est que la différence (434 000) représente les intérêts relatifs aux fonds des pensions, intérêts qui ont été crédités à ce fonds.

b) Intérêt sur prêts provenant de fonds non empruntés.

Les intérêts de prêts consentis sur fonds propres se sont élevés pour l'exercice 1963/1964 à 640 000 u.c. A.M.E. contre 640 000 u.c. A.M.E. pour l'exercice écoulé; cet accroissement est normal, il est le corollaire de l'augmentation des prêts accordés sur la réserve spéciale. Rappelons qu'en règle générale ces prêts, destinés au financement de maisons ouvrières, portent seulement intérêt à 1 % l'an.

c) Récupération des frais d'émissions d'emprunts

Le montant de cette récupération s'élève pour l'exercice 1963/1964 à 969 000 u.c. A.M.E. contre 872 000 u.c. A.M.E. pour l'exercice précédent. Nous rappelons qu'au moment de l'émission de ses emprunts, la Haute Autorité paie sur ses fonds budgétaires les frais y afférents; ces frais sont ultérieurement récupérés sur les entreprises bénéficiaires. Le montant des récupérations d'un exercice représente le solde positif du service des prêts sur celui des emprunts correspondants et les commissions perçues par la Haute Autorité sur ses opérations de garantie.

d) Recettes diverses de caractère administratif

1961/1962	282 000 u.c. A.M.E.
1962/1963	434 000 u.c. A.M.E.
1963/1964	390 000 u.c. A.M.E.

Le montant de 390 000 u.c. A.M.E. des recettes diverses est constitué de:

10 000 u.c. A.M.E.	- Ventes de matériel divers
210 000 u.c. A.M.E.	- Ventes de publications
170 000 u.c. A.M.E.	- Récupérations de frais administratifs
<u>390 000 u.c. A.M.E.</u>	

Pour tous détails complémentaires nous prions le lecteur de se reporter au rapport sur les dépenses administratives de la Haute Autorité.

e) Divers

Ce poste comprend uniquement les amendes et majorations de retard. Le tableau ci-dessous en donne la comparaison avec l'exercice précédent.

Les amendes perçues pendant l'exercice ont toutes été infligées pour violation de l'article 60 du Traité.

Produits des amendes et majorations pour retard

Tableau XI

(en unités de compte A.M.E.)

	1961/1962	1962/1963	1963/1964
Amendes			
Industries charbonnières	-	5 200	1 000
Industries sidérurgiques	39 200	6 356,73	5 978,40
	39 200	11 556,73	6 978,40
Majorations pour retard			
Industries charbonnières	66,58	-	-
Industries sidérurgiques	63,50	-	-
	130,08		
Total COMMUNAUTE	39 330,08	11 556,73	6 978,40

Chapitre II - ACCOMPLISSEMENT D'OPERATIONS DE FINANCEMENT COUVERTES EN PROVISIONS

Dans les domaines de Réadaptation et de Recherche, la Haute Autorité a constitué à son bilan des provisions, afin d'être à même de remplir les engagements qu'elle prenait.

En matières de pensions il existe un fonds de capitalisation appelé "fonds des pensions" (1).

Le présent chapitre entend exposer le développement des opérations que ces provisions ou ce fonds sont destinés à couvrir.

Section 1 - READAPTATION

a) Exécution d'engagements

Au 30 juin 1963 les engagements pris par la Haute Autorité et qui apparaissent bien correspondre à des besoins justifiés, se montaient à plus de 19 millions d'unités de compte. A cela s'ajoutaient les nouveaux engagements de l'exercice 1963/1964 (voir chapitre I). Les dépenses de Réadaptation pendant l'exercice se sont élevées à 3 245 000 u.c. A.M.E. contre 1 337 000 u.c. A.M.E. pendant l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la mise en exécution des décisions prises au titre de l'art. 56. Toutefois, il convient de rappeler que ces dépenses sont assez variables selon les exercices, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

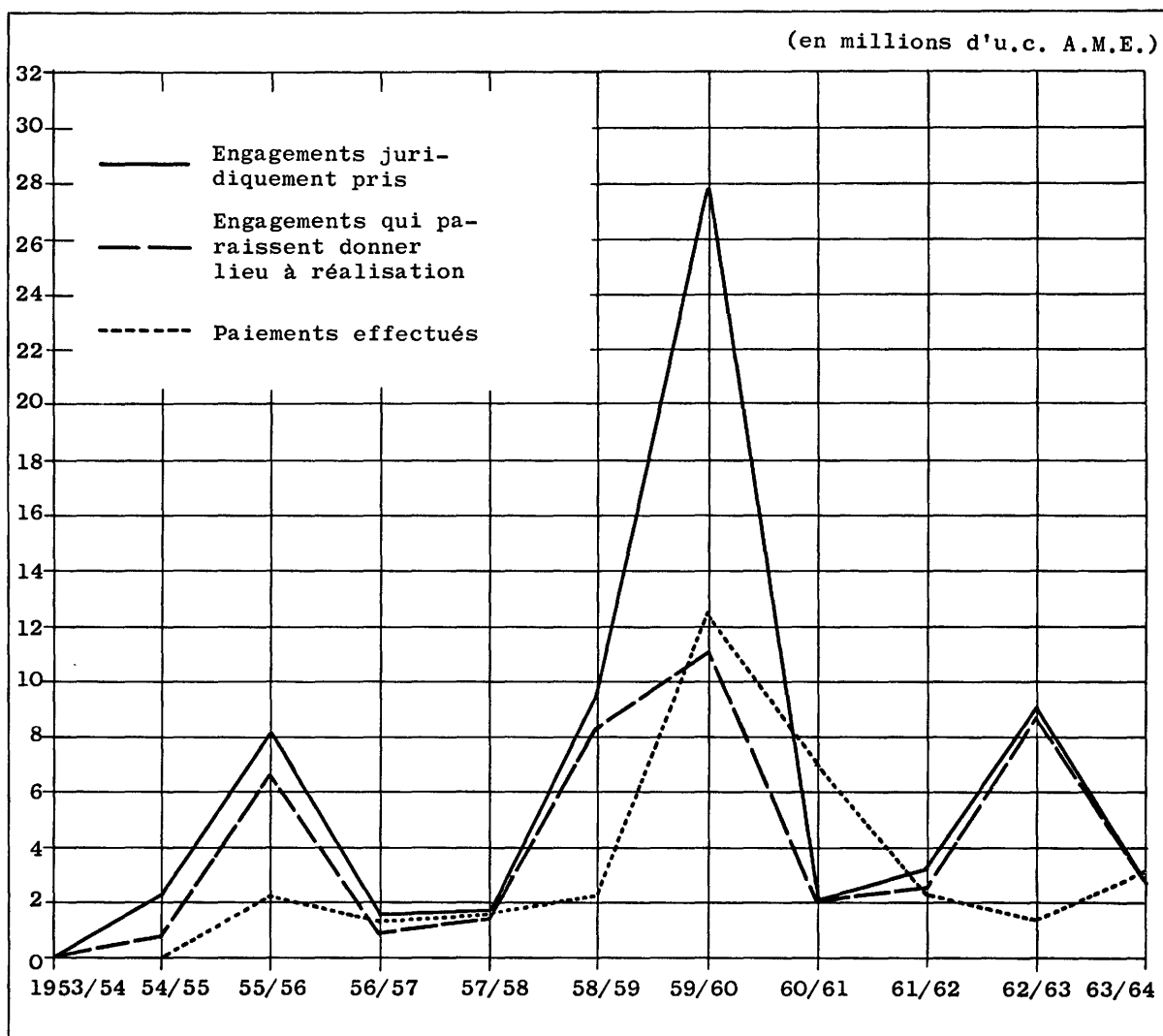
(en milliers d'u.c. A.M.E.)

	Exercice 1961/1962	Exercice 1962/1963	Exercice 1963/1964
Charbonnages	2 275	1 243	2 962
Sidérurgie	29	51	54
Mines de fer		43	229
T o t a l	2 304	1 337	3 245

La courbe des dépenses qui interviennent en matière de Réadaptation doit d'ailleurs, dans une certaine mesure, suivre celle des ouvertures de crédits, puisqu'elle représente leur mise en oeuvre. C'est d'ailleurs la comparaison de ces deux courbes qui a révélé l'enflure injustifiée des crédits ouverts en 1959-1960 (voir chapitre I, Section 2, § 3). Cela venait confirmer les informations recueillies auprès des services des gouvernements intéressés.

(1) Indépendamment des intérêts annuels au taux de 3,5 % l'an versé sur son montant ce fonds est alimenté tant par les cotisations des institutions que par celles du personnel.

- La figure suivante fait apparaître :
- la courbe des engagements juridiquement pris,
 - la courbe des engagements qui paraissent devoir effectivement donner lieu à réalisation.
 - la courbe des paiements effectués.



La comparaison de la 2ème et de la 3ème courbe permet ainsi de voir le rapport réel entre engagements et paiements.

L'appréciation globale - en liaison avec les gouvernements nationaux - de la partie des engagements qui étaient en fait sans objet a rendu possible de réduire la provision pour Réadaptation d'un montant correspondant (1) et d'accroître ainsi les ressources disponibles.

b) Annulations d'engagements

Certaines opérations de Réadaptation s'étant trouvées terminées, le reliquat des crédits a été annulé; il s'agit de 1,6 millions d'u.c. A.M.E. pour l'exercice 1963/1964.

(1) Il n'a pas pour autant été porté atteinte aux droits d'éventuels travailleurs qui pourraient encore bénéficier de ces crédits, puisque chacun d'eux est resté ouvert pour son montant intégral.

Section 2 - RECHERCHE

a) Exécution d'engagements

Le montant des engagements que la Haute Autorité avait pris en matière de recherche et qu'il restait à honorer au 30 juin 1963 se montait à 15 278 772,91 u.c. A.M.E.

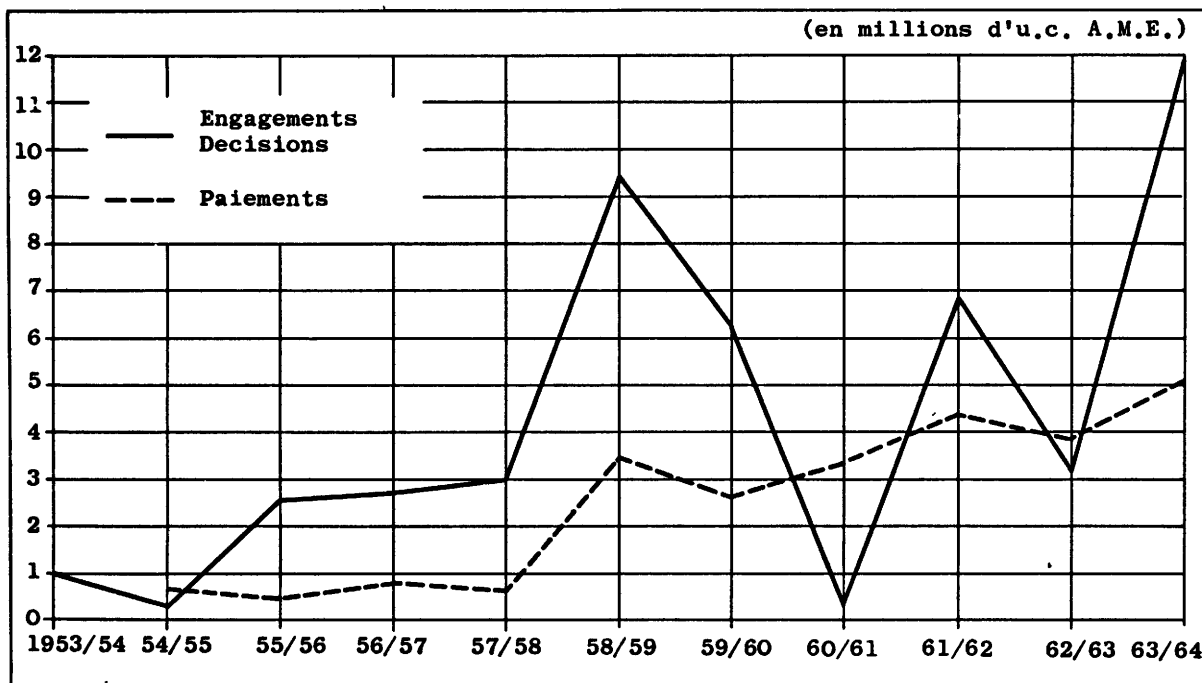
A cette somme il convient d'ajouter les nouveaux engagements de l'exercice 1963/1964 (voir chapitre I, section 2, § 4).

L'exécution de ces différents engagements a entraîné pendant l'exercice 1963-1964 le versement d'une somme de 5 008 519 u.c.; le tableau suivant donne une ventilation de ce montant et procède à une comparaison avec les exercices antérieurs. On remarquera que comme pour la Réadaptation les montants effectivement versés sont assez variables selon les exercices, ils sont en effet fonction de l'avancement des travaux de recherche

(en millions d'u.c. A.M.E.)

	Exercice, 1961/1962	Exercice 1962/1963	Exercice 1963/1964
Charbon	1 687	1 074	1 378
Sidérurgie	1 157	1 645	1 339
Minéral	118	76	958
Recherche sociale	1 399	1 056	1 334
T o t a l	4 361	3 851	5 009

Si, nous comparons la courbe des dépenses de Recherche avec celles des ouvertures de crédits, nous observons un certain parallélisme.



b) Divers

Les interventions financières de la Haute Autorité en matière de Recherche se font normalement par voie de subventions. Dans le domaine particulier de l'utilisation de l'acier dans le bâtiment, des prêts ont pourtant été accordés, qui ont permis, on s'en souvient, à la fois l'accomplissement d'une recherche en ce domaine et la réalisation de maisons ouvrières. Ces prêts ont fait l'objet pendant l'exercice 1963/1964 d'amortissements se montant à 44 000 u.c. (voir tableau XVII dans la rubrique prêts pour le financement de maisons ouvrières).

Section 3 - PENSIONS

Le statut du personnel de la C.E.C.A. prévoit un régime de pensions (retraite, survie et invalidité pour les fonctionnaires atteignant l'âge de la retraite, décédés en service ou étant mis en invalidité) et un système d'allocation de départ pour ceux d'entre eux qui quittent la Communauté avant d'avoir accompli dix ans de service.

L'ensemble des paiements effectués à ces deux différents titres est imputé au "fonds des pensions". Ces paiements se sont montés, pour l'exercice 1963/1964, à la somme de 291 200 u.c. A.M.E. A concurrence de 108 200 u.c. A.M.E., cette somme représente des dépenses de pensions proprement dites (pensions d'ancienneté, de survie et d'invalidité) (1).

La comparaison de ces montants avec ceux de l'exercice 1962/1963, durant lequel les dépenses du fonds des pensions se chiffraient à 264 200 u.c. A.M.E. dont 67 000 u.c. au titre de pensions (2) démontre suffisamment l'accroissement très net des pensions. Cet accroissement doit nécessairement s'accroître dans les années à venir. Les allocations de départ, par contre, qui constituent actuellement la charge la plus importante du fonds des pensions, devront prendre une part proportionnellement de moins en moins grande dans les dépenses du fonds.

Comme il a été fait remarquer l'an dernier, l'accroissement des dépenses de pensions est parfaitement compréhensible, puisque la C.E.C.A. n'a qu'une dizaine d'années d'existence. En un si bref laps de temps, la proportion normale, dans la plupart des institutions publiques entre fonctionnaires en service et fonctionnaires retraités, ne peut être atteinte.

L'exposé général relatif à l'exercice 1962/1963 contenait deux courbes dont l'une faisait apparaître l'accroissement des dépenses en nombres absolus et l'autre l'évolution du rapport entre le montant des traitements et celui des pensions. Il n'a pas été jugé opportun de reproduire ces courbes cette année : d'une part, en effet, leur allure générale demeure et, d'autre part, elles ne peuvent en définitive représenter encore qu'une assez grossière approximation car le nombre des fonctionnaires admis à pension est encore trop faible pour que l'on soit à l'abri de variations accidentelles et pour que la loi des grands nombres puisse jouer.

-
- (1) Il y a lieu de rappeler que l'exposé de l'exercice précédent précisait qu'un certain nombre de situations restaient à régulariser au 30 juin 1963, de sorte qu'une partie des montants indiqués ci-dessus concernent en fait l'exercice précédent. Les dépenses totales à charge du fonds des pensions concernant seul l'exercice 1963/1964 se chiffrent en réalité à 243 000 u.c.; celles en matière de pensions 103 000 u.c.
- (2) L'exposé précédent indiquait des montants de 216 000 u.c. (pour les dépenses totales) et 62 000 u.c. (pour les dépenses des pensions proprement dites) mais ceux-ci ne tenaient pas compte des situations qui restaient à régulariser au 30 juin 1963.

Titre II

OPERATIONS D'EMPRUNTS - PRETS ET GARANTIES

Cette partie de l'Exposé comporte une série de tableaux qui donnent un compte rendu de l'activité de la Haute Autorité dans le domaine des Emprunts, des Prêts et des Garanties. Il ne contient par contre aucune partie descriptive. Rappelons à ce sujet que la Haute Autorité publie chaque année un "Rapport Financier" arrêté au 31 décembre qui expose plus complètement ses activités dans ce domaine.

A - EMPRUNTS :Tableaux XII

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

Devises empruntées	Situation au 30 juin 1963			Opérations de l'exercice		Situation au 30 juin 1964		
	Montant total des emprunts contractés	Amortissements	Montant restant dû	Nouveaux emprunts	Amortissements	Montant total des emprunts contractés	Amortissements	Montant restant dû
U.S. \$	245 000	46 400	198 600	-	11 200	245 000	57 600	187 400
DM	13 244	2 515	10 729	57 500	499	70 744	3 014	67 730
FB	16 200	726	15 474	200	137	16 400	863	15 537
FLux	17 100	154	16 946	-	56	17 100	210	16 890
FS	27 737	1 374	26 363	-	1 503	27 737	2 877	24 860
Fl.	33 425	-	33 425	484	66	33 909	66	33 843
Lit	-	-	-	24 000	-	24 000	-	24 000
COMMUN.	352 706	51 169	301 537	82 184	13 461	434 890	64 630	370 260

B - PRETS

I. Prêts pour le financement d'investissements industriels

Tableau XIII

a) Situation en devises des prêts accordés

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

Devises prêtées	Situation au 30 juin 1963			Opérations de l'exercice		Situation au 30 juin 1964		
	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû	Nouveaux prêts	Amortissements	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû
U.S. \$	244 000	45 400	198 600	-	11 446	244 000	56 846	187 154
DM	-	-	-	44 150	-	44 150	-	44 150
FB	1 573	5	1 568	3 400	2	4 973	7	4 966
FLux	10 000	-	10 000	-	-	10 000	-	10 000
FS	27 737	1 374	26 363	-	1 503	27 737	2 877	24 860
Fl.	29 006	-	29 006	2 762	28	31 768	28	31 740
Lit	-	-	-	16 960	-	16 960	-	16 960
COMMUN.	312 316	46 779	265 537	67 272	12 979	379 588	59 758	319 830

b) Répartition géographique des prêts accordés

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

PAYS	Situation au 30 juin 1963			Opérations de l'exercice		Situation au 30 juin 1964		
	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû	Nouveaux prêts	Amortissements	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû
Allemagne	167 515	30 355	137 160	44 034	6 121	211 549	36 476	175 073
Belgique	32 903	2 730	30 173	-	1 424	32 903	4 154	28 749
France	67 218	7 288	59 930	9 939	3 343	77 157	10 631	66 526
Italie	44 588	6 314	38 274	13 299	2 091	57 887	8 405	49 482
Luxembourg	92	92	-	-	-	92	92	-
COMMUN.	312 316	46 779	265 537	67 272	12 979	379 588	59 758	319 830

II. Prêts pour le financement de la construction de maisons ouvrières

1. Prêts accordés sur fonds d'emprunts

Tableau XIV

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

Devises prêtées	Situation au 30 juin 1963			Opérations de l'exercice		Situation au 30 juin 1964		
	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû	Nouveaux prêts	Amortissements	Montant total des prêts accordés	Amortissements	Montant restant dû
U.S. \$	1 000	1 000	-	-	-	1 000	1 000	-
DM	13 244	2 515	10 729	-	499	13 244	3 014	10 230
FB	10 327	722	9 605	1 100	133	11 427	855	10 572
FLux	6 800	153	6 647	300	57	7 100	210	6 890
FS	-	-	-	-	-	-	-	-
Fl.	1 657	-	1 657	484	66	2 141	66	2 075
Lit	-	-	-	5 120	-	5 120	-	5 120
COMMUN.	33 028	4 390	28 638	7 004	755	40 032	5 145	34 887

Les prêts accordés pour la construction de maisons ouvrières sur fonds d'emprunts se répartissent géographiquement suivant le tableau ci-dessous :

Tableau XV

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

PAYS	Situation au 30 juin 1963				Opérations de l'exercice			Situation au 30 juin 1964			
	Montant total des prêts		Amortissements	Montant restant dû	Nouveaux prêts		Amortissements	Montant total des prêts		Amortissements	Montant restant dû
	Accordés	Versés			Accordés	Versés		Accordés	Versés		
Allem.	13 244	13 244	2 515	10 729	-	-	499	13 244	13 244	3 014	10 230
Belgique	15 427	15 427	768	14 659	1 400	1 400	183	16 827	16 827	951	15 876
France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	1 000	1 000	1 000	-	5 120	5 120	-	6 120	6 120	1 000	5 120
Pays-Bas	1 657	1 657	-	1 657	484	484	66	2 141	2 141	66	2 075
Luxemb.	1 700	1 700	107	1 593	-	-	7	1 700	1 700	114	1 586
COMMUN.	33 028	33 028	4 390	28 638	7 004	7 004	755	40 032	40 032	5 145	34 887

2. Prêts sur la réserve spéciale

Tableau XVI

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

PAYS	Situation au 30 juin 1963				Opérations de l'exercice			Situation au 30 juin 1964			
	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû	Nouveaux prêts		Amor-tisse-ments	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû
	Accor-dés	Versés			Accor-dés	Versés		Accor-dés	Versés		
Allem.	24 146	24 146	1 007	23 139	7 707	7 707	517	31 853	31 853	1 524	30 329
Belgique	2 312	2 312	37	2 275	600	600	26	2 912	2 912	63	2 849
France	13 762	12 223	305	11 918	-	1 539	138	13 762	13 762	443	13 319
Italie	3 464	3 464	270	3 194	-	-	34	3 464	3 464	304	3 160
Pays-Bas	1 934	1 934	184	1 750	1 000	1 000	70	2 934	2 934	254	2 680
Luxemb.	1 608	1 608	8	1 600	-	-	9	1 608	1 608	17	1 591
COMMUN.	47 226	45 687	1 811	43 876	9 307	10 846	794	56 533	56 533	2 605	53 928

3. Prêts accordés à titre de recherche (1)

(Construction expérimentale de maisons ouvrières)

Tableau XVII

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

PAYS	Situation au 30 juin 1963				Opérations de l'exercice			Situation au 30 juin 1964			
	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû	Nouveaux prêts		Amor-tisse-ments	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû
	Accor-dés	Versés			Accor-dés	Versés		Accor-dés	Versés		
Allem.	1 295	1 295	43	1 252	-	-	12	1 295	1 295	55	1 240
Belgique	450	450	14	436	-	-	9	450	450	23	427
France	671	671	25	646	-	-	13	671	671	38	633
Italie	225	225	8	217	-	-	5	225	225	13	212
Pays-Bas	239	239	8	231	-	-	5	239	239	13	226
Luxemb.	75	75	-	75	-	-	-	75	75	-	75
COMMUN.	2 955	2 955	98	2 857	-	-	44	2 955	2 955	142	2 813

(1) Bien que ces prêts aient été accordés sur les fonds du prélèvement, nous les avons fait figurer ici afin de donner une vue d'ensemble de l'action de la Haute Autorité en matière de maisons ouvrières (voir aussi page 30).

4. Total des prêts accordés pour la construction
des maisons ouvrières

Tableau XVIII

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

PAYS	Situation au 30 juin 1963				Opérations de l'exercice			Situation au 30 juin 1964			
	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû	Nouveaux prêts		Amor-tisse-ments	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû
	Accor-dés	Versés			Accor-dés	Versés		Accor-dés	Versés		
Allem.	38 685	38 685	3 565	35 120	7 707	7 707	1 028	46 392	46 392	4 593	41 799
Belgique	18 189	18 189	819	17 370	2 000	2 000	218	20 189	20 189	1 037	19 152
France	14 433	12 894	330	12 564	-	1 539	151	14 433	14 433	481	13 952
Italie	4 689	4 689	1 278	3 411	5 120	5 120	39	9 809	9 809	1 317	8 492
Pays-Bas	3 830	3 830	192	3 638	1 484	1 484	141	5 314	5 314	333	4 981
Luxemb.	3 383	3 383	115	3 268	-	-	16	3 383	3 383	131	3 252
COMMUN.	83 209	81 670	6 299	75 371	16 311	17 850	1 593	99 520	99 520	7 892	91 628

III. Autres prêts divers

Tableau XIX

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30 juin 1963				Opérations de l'exercice		Situation au 30 juin 1964			
	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû	Prêts ac-cordés	Amor-tisse-ments	Montant total des prêts		Amor-tisse-ments	Montant restant dû
	Accor-dés	Versés					Accor-dés	Versés		
A. Prêts au titre de la Réadaptation (1)	5 652	5 641	41	5 600	-11	5 295	5 652	5 641	5 336	305
B. Construc-tion de l'Ecole eu-ro-péenne de Luxembourg	720	720	720	-	-	-	720	720	720	-
	6 372	6 361	761	5 600	-11	5 295	6 372	6 361	6 056	305

(1) Ce terme étant utilisé dans son sens large. Il s'agit d'un prêt pour relogement de travailleurs d'un montant de 324 000 u.c. A.M.E. et d'un prêt pour aide au stockage d'un montant de 5 328 000 u.c. A.M.E.

C - OPERATIONS DE GARANTIE

Ces opérations s'élèvent au 30 juin 1964 à 42 802 036,55 u.c. A.M.E.

Il s'agit de garanties accordées par la Haute Autorité à des emprunts contractés par des entreprises sidérurgiques de la Communauté. Les entreprises bénéficiaires se situent dans trois pays de la C.E.C.A. :

deux entreprises allemandes	pour	32 500 000,-	u.c. A.M.E.
une entreprise française	pour	10 065 236,55	u.c. A.M.E.
une entreprise italienne	pour	236 800,-	u.c. A.M.E.

Titre III

COMPTE DE GESTION ET EVOLUTION DES AVOIRS DE LA COMMUNAUTE

Le compte de gestion (Tableau XX) présente une synthèse de l'activité financière de la Communauté pendant l'exercice 1963/64.

Il comporte deux parties bien distinctes: une partie supérieure qui traduit en chiffres les opérations effectuées avec les fonds de prélèvement, une partie inférieure qui fait apparaître celles qui ont été accomplies avec les fonds d'emprunts.

Afin de faciliter la lecture de ce document, nous croyons devoir faire les remarques suivantes sur ces deux parties :

Opérations concernant les fonds de prélèvement

A.- Emplois

Ils sont de deux ordres principaux, les dépenses de l'exercice d'une part, les dotations et affectations d'autre part.

Dépenses de l'exercice

Les dépenses se subdivisent en dépenses :

- effectuées en exécution du Budget de l'exercice 1963/1964, ce sont les dépenses administratives et les "autres dépenses budgétaires", (voir à leur sujet Titre I, Chapitre I);
- effectuées en exécution d'opérations de financement couvertes en provision, ce sont les dépenses de réadaptation, de recherche et de pensions, (voir à leur sujet Titre I, Chapitre II).

Dotations et affectations

Les dotations et affectations concernant la réserve spéciale, la réadaptation, la recherche et les engagements conditionnels ont été exposées au Titre I, Chapitre I, puisqu'elles constituent des besoins budgétaires de l'exercice.

Quant à la dotation au fonds des pensions, il s'agit en définitive d'une affectation nette : c'est la différence entre les recettes du fonds des pensions et les dépenses à sa charge. Rappelons que le fonds des pensions doit figurer au compte de gestion puisque le statut des fonctionnaires stipule expressément qu'il fait partie du patrimoine de la Haute Autorité et que celle-ci le gère comme ses autres avoirs.

B - Ressources

Les recettes de l'exercice n'appellent aucun commentaire, les précisions éventuellement nécessaires ont été données au Titre I, Chapitre I. Quant aux ressources complémentaires que constituent les "montants provisionnés devenus libres d'affectation", il s'agit en l'occurrence de montants qui étaient inscrits en provision pour la réalisation de fins précises et qui sont devenus disponibles, compte tenu du fait que leur affectation primitive avait perdu sa raison d'être : les engagements que ces montants avaient pour but de couvrir, ayant été entre temps exécutés, annulés ou étant devenus sans objet.

La gestion de l'exercice se solde par un déficit budgétaire qui avait d'ailleurs été voulu par la Haute Autorité, compte tenu de l'existence dans son patrimoine de réserves importantes.

Ce déficit s'est, pendant l'exercice 1963/64, monté à 16 347 000 u.c. (voir Tableau I sur l'exécution du Budget).

Pourtant, le solde non affecté dont dispose la Haute Autorité ne s'est trouvé réduit que plus modérément. Le déficit a en effet été compensé en partie - à concurrence de 12 275 000 u.c. - par les transferts divers qui ont pu être faits à ce poste à partir d'autres provisions (par suite d'annulations d'engagements, d'amortissements de prêts sur fonds propres ou d'engagements devenus sans objet).

Le résultat de l'exercice comporte donc en fait deux chiffres :
- 16 347 000 u.c. A.M.E. si l'on se place sous un angle budgétaire,
- 4 072 000 u.c. A.M.E. si, se placant sur un plan financier, on se préoccupe de connaître de combien a diminué la marge disponible que possède la Haute Autorité. Ces deux chiffres apparaissent clairement et dans le compte de gestion et dans le tableau XXII, qui explicite l'évolution de chacune des réserves et provisions - notamment le solde non affecté - pendant l'exercice 1963/1964.

Opérations d'Emprunts, Garanties et Prêts

En ce qui concerne ces opérations, le compte de gestion n'appelle aucune remarque particulière. Dans un but de clarification les opérations en capital et celles en intérêts ont été nettement séparées.

E M P L O I S				
I. <u>DEPENSES DE L'EXERCICE</u>				
1. Dépenses administratives			15 525	
2. Autres dépenses budgétaires				
a) Frais bancaires		27		
b) Frais d'emprunts	3 016		3 043	
3. Aides financières				
a) Dépenses de réadaptation				
- dépenses réelles	3 245			
- remboursement de trop perçu	- 333			
	2 912			
b) Dépenses de recherche	5 009		7 921	
4. Dépenses imputées sur fonds des pensions			292	26 781
II. <u>DOTATIONS ET AFFECTATIONS</u>				
1. Réserve spéciale	8 000			
2. Réadaptation	2 854			
3. Recherche	11 969			
4. Engagements conditionnels	4 000		26 823	
5. Fonds des pensions			1 480	28 303
III. <u>TRANSFERTS DIVERS AU SOLDE NON AFFECTE</u>				
				12 275
				67 359
IV. <u>PRETS - GARANTIES ET EMPRUNTS</u>				
A. <u>CAPITAUX</u> :				
1. Prêts accordés durant l'exercice			74 276	
2. Amortissements des emprunts émis			13 461	
3. Soldes des emprunts émis et non encore prêtés au 30 juin 1963			15 543	103 280
B. <u>INTERETS</u> :				
1. Intérêts des emprunts contractés	15 618			
2. Commissions au dépositaire et agents bancaires	626		16 244	
3. Solde bénéficiaire du service des emprunts, des garanties et des prêts accordés sur fonds d'emprunts			969	17 213
				120 493
				187 852

R E S S O U R C E S				
I. RECETTES DE L'EXERCICE				
1. Prélèvements			19 110	
2. Autres revenus				
a) Revenus des placements de l'exercice	7 852			
b) Intérêts de prêts sur fonds non empruntés	716			
c) Récupération de frais d'émission d'emprunts	969			
d) Recettes diverses de caractère administratif	390			
e) Recettes diverses	7		9 934	
3. Recettes du fonds des pensions				
a) Participation Haute Autorité et fonctionnaires	1 338			
b) Intérêts du fonds des pensions	434		1 772	30 816
II. MONTANTS PROVISIONNES DEVENUS LIBRES D'AFFECTION				
a) à la suite d'exécutions d'engagements				
1. Réadaptation	2 912			
2. Recherche	5 009		7 921	
b) à la suite d'annulations d'engagements				
1. Réadaptation	1 694			
2. Recherche	-		1 694	
c) à la suite d'amortissements de prêts				
1. Réadaptation	5 294			
2. Recherche	44		5 338	
d) à la suite d'engagements devenus sans objet				
1. Réadaptation	5 243			
2. Recherche	-		5 243	20 196
III. DEFICIT BUDGETAIRE				
1. Déficit compensé par des diminutions de provisions			12 275	
2. Déficit venant réduire effectivement le solde non affecté			4 072	16 347
				67 359
IV. EMPRUNTS - GARANTIES ET PRETS				
A. CAPITAUX				
1. Emprunts émis par la Haute Autorité durant l'exercice			82 184	
2. Soldes des emprunts émis et non prêtés des exercices précédents			7 362	
3. Amortissements des prêts accordés			13 734	103 280
B. INTERETS				
1. Intérêts des prêts accordés sur fonds d'emprunts			16 683	
2. Intérêts sur fonds d'emprunts non versés			321	
3. Commissions de garantie			209	
4. Divers			-	17 213
				120 493
				187 852

**A - EVOLUTION DES PROVISIONS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISEES
POUR LA COUVERTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES**

Tableau XXI

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

	Opérations de l'exercice				Total	Situa- tion au 1/7/63	Situa- tion au 30/6/64
	Dota- tions Verse- ments	Transferts		Exécu- tions d'enga- gements pris			
		+	-				
<u>Fonds de garantie</u>	-	-	-	-	-	100 000	100 000
	-	-	-	-	-	100 000	100 000
<u>Réserve spéciale</u>						54 542	
Dotation sur inté- rêts bancaires de l'exercice	7 284	-	-	-	+ 7 284		
Intérêts sur fonds de la réserve spéciale	716	-	-	-	+ 716		
	8 000	-	-	-	8 000	54 542	62 542
<u>Fonds des pensions</u>						11 867	
Cotisation de l'exercice C.E.C.A. et fonctionnaires	1 338	-	-	-	+ 1 338		
Intérêts du fonds des pensions de l'exercice	434	-	-	-	+ 434		
Dépenses de l'exer- cice (allocat. dé- part, pensions, fonds de secours)	-	-	-	292	- 292		
	1 772	-	-	292	+ 1 480	11 867	13 347
	9 772	-	-	292	+ 9 480	166 409	175 889

	OPERATIONS DE L'EXERCICE			
	en exécution du Budget			
	Affectations aux différentes provisions	Variations du solde non affecté		
+		-	Solde	
I) <u>READAPTATION</u>				
a) <u>Aides non remboursables</u>				
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	2 854	-	-	-
2. Paiements de l'exercice	-	-	-	-
3. Annulations d'engagements durant l'exercice	-	-	-	-
4. Transfert au solde non affecté par suite d'engagements devenus sans objet	-	-	-	-
	2 854	-	-	-
b) <u>Contrepartie des prêts versés et en instance</u>				
1. Transfert au solde non affecté par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	-	-	-	-
2. Annulation durant l'exercice	-	-	-	-
c) <u>Réserve conjoncturelle</u>				
	-	-	-	-
s/Total :	2 854	-	-	-
II) <u>RECHERCHE</u>				
a) <u>Aides non remboursables</u>				
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	11 969	-	-	-
2. Paiements de l'exercice	-	-	-	-
	11 969	-	-	-
b) <u>Contrepartie des prêts versés et en instance</u>				
1. Transfert au solde non affecté par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	-	-	-	-
	-	-	-	-
c) <u>Réserve conjoncturelle</u>				
	-	-	-	-
s/Total :	11 969	-	-	-
III) <u>ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</u>				
	4 000	-	-	-
IV) <u>PROVISIONS POUR DEPENSES ADMINISTRATIVES</u>				
<u>ET SOLDE NON AFFECTE</u>				
1. Dotation des recettes de l'exercice	-	29 044		+29 044
2. Dépenses administratives	-	-	15 525	-15 525
3. Autres dépenses budgétaires	-	-	3 043	- 3 043
4. Retrait pour virement à la réserve spéciale	-	-	8 000	- 8 000
5. Retrait pour virement à la provision pour réadaptation	-	-	2 854	- 2 854
6. Retrait pour virement à la provision pour recherche	-	-	11 969	-11 969
7. Transfert de la provision pour réadaptation par suite d'engagements devenus sans objet	-	-	-	
8. Transfert de la provision pour recherche par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	-	-	-	
9. Montants devenus libres d'affectation par suite d'exécution d'engagements	-	-	-	
10. Montants devenus libres d'affectation par suite d'annulations d'engagements	-	-	-	
11. Paiements effectués en matière de Réadaptation et de recherche	-	-	-	
12. Retrait pour engagements conditionnels	-	-	4 000	- 4 000
13. Transfert de la provision pour réadaptation par suite de remboursement de prêts durant l'exercice	-	-	-	-
s/Total :	-	29 044	45 391	-16 437
<u>TOTAL GENERAL</u>	18 823	29 044	45 391	-16 437

UTILISEES POUR LA COUVERTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

OPERATIONS DE L'EXERCICE							Solde des opérations de l'exercice	Provisions existantes au 1/7/1963	Provisions au 30/6/1964
tenant à la liquidation d'opérations couvertes en provisions									
Diminution des provisions suite à			Variations du solde non affecté						
Exécutions d'engagement	Annulations d'engagement	Transferts Divers	Total	+	-	Solde			
-	-	-	-	-	-	-	+ 2 854		
2 912	-	-	- 2 912	-	-	-	- 2 912		
-	1 682	-	- 1 682	-	-	-	- 1 682		
-	-	5 243	- 5 243	-	-	-	- 5 243		
2 912	1 682	5 243	- 9 837	-	-	-	- 6 983	19 818	12 835
-	-	5 294	- 5 294	-	-	-	- 5 294	5 611	
-	12	-	- 12	-	-	-	- 12	10 000	
-	-	-	-	-	-	-	-		
2 912	1 694	10 537	-15 143	-	-	-	- 12 289	35 429	23 140
-	-	-	-	-	-	-	+ 11 969		
5 009	-	-	- 5 009	-	-	-	- 5 009		
5 009	-	-	- 5 009	-	-	-	+ 6 960	15 279	22 239
-	-	44	- 44	-	-	-	- 44		
-	-	44	- 44	-	-	-	- 44	2 857	2 813
-	-	-	-	-	-	-	-	3 000	3 000
5 009	-	44	- 5 053	-	-	-	+ 6 916	21 136	28 052
-	-	-	-	-	-	-	+ 4 000	2 000	6 000
-	-	-	-	-	-	-	+ 29 044		
-	-	-	-	-	-	-	- 15 525		
-	-	-	-	-	-	-	- 3 043		
-	-	-	-	-	-	-	- 8 000		
-	-	-	-	-	-	-	- 2 854		
-	-	-	-	-	-	-	- 11 969		
-	-	-	-	5 243	-	+ 5 243	+ 5 243		
-	-	-	-	44	-	+ 44	+ 44		
-	-	-	-	7 921	-	+ 7 921	+ 7 921		
-	-	-	-	1 694	-	+ 1 694	+ 1 694		
-	-	-	-	-	7 921	- 7 921	- 7 921		
-	-	-	-	-	-	-	- 4 000		
-	-	-	-	5 294	-	+ 5 294	+ 5 294		
-	-	-	-	20 196	7 921	+12 275	- 4 072	25 409	21 337
7 921	1 694	10 581	-20 196	20 196	7 921	+12 275	- 5 445	83 974	78 529

ANNEXES

NOTE

Les chiffres figurant au Bilan n'appellent aucune observation particulière. Ils résultent très directement du présent Exposé Général. Quant à ceux figurant à l'état des recettes et dépenses de la Communauté, il doit être souligné que l'excédent des recettes de l'exercice sur les dépenses de l'exercice est exclusif de toute affectation en couverture d'engagements nouveaux pris pendant l'exercice. A ce point de vue là notamment, il se distingue très nettement du compte de gestion faisant l'objet du Titre III de l'Exposé. Ce compte fait clairement apparaître que l'excédent des recettes sur les dépenses ne constitue pas un bénéfice de l'exercice.

SITUATIONS

Tableau XXIII

DES CREDITS

	Décisions Haute Autorité				
	au 30/6/1963		de l'exercice 1963/1964		Cumul solde au 30/6/1964
	engagements	annulations	engagements	annulations	
Réadaptation par. 23	43 127	2 402	-	1 421	39 304
Réadaptation art. 56	13 862	-	2 854	261	16 455
Allocations spéciales chômage art. 95	6 400	1 215	-	-	5 185
Financement des stocks art. 95	1 925	-	-	-	1 925
Total subventions	65 314	3 617	2 854	1 682	62 869
Total prêts	5 652	41	-	5 306	305
TOTAL GENERAL	70 966	3 658	2 854	6 988	63 174

N.B. Les montants figurant aux colonnes "décisions prises" et "soldes sur décisions" du présent tableau, correspondent aux crédits effectivement ouverts par la Haute Autorité en matière de réadaptation. En ce qui concerne l'exécution de ces engagements,

Tableau XXIV

DES CREDITS

	Décisions Haute Autorité			Contrats signés		
	au 30/6/1963	durant l'exercice 1963-1964	au 30/6/1964	au 30/6/1963	durant l'exercice 1963-1964	au 30/6/1964
Sidérurgie	10 355	2 097	12 452	9 181	2 655	11 836
Minerai	5 380	933	6 313	2 572	1 140	3 712
Industrie charbonnière	9 622	7 115	16 737	7 355	1 086	8 441
Recherche sociale	10 087	6 625	16 712	8 428	804	9 232
Total subventions	35 444	16 770	52 214	27 536	5 685	33 221
Total prêts	2 857	- 44	2 813	2 857	- 44	2 813
TOTAL GENERAL	38 301	16 726	55 027	30 393	5 641	36 034

N.B. Les montants figurant aux colonnes "décisions prises" et "soldes sur décisions", correspondent aux crédits effectivement ouverts par la Haute Autorité en matière de recherche, y compris les deux nouveaux programmes cadres décidés au cours de l'exercice 1963/1964. Toutefois, précisons à cet égard que conformément aux lignes de politique budgétaire définies dans le budget pour le onzième exercice, la provision

RECAPITULATIVES

DE READAPTATION

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

au 30/6/1963 compte tenu des remboursements intervenues	Dépenses		Solde cumulé au 30/6/1964	Soldes sur déci- sions Haute Auto- rité au 30/6/1964
	de l'exercice 1963/1964			
	Versements	Remboursements		
22 431	420	321	22 530	16 774
694	2 825	-	3 519	12 936
5 184	-	-	5 184	-
1 617	-	11	1 606	319
29 926	3 245	332	32 839	30 029
5 600	-	5 295	305	-
35 526	3 245	5 627	33 144	30 029

il y a lieu de tenir compte que des engagements de l'ordre de 17 195 000,- unités de compte A.M.E. ne donneront pas lieu à réalisation. Le solde restant à couvrir par la provision au 30/6/1964 est de ce fait ramené à 12 834 000,- unités de compte A.M.E.

DE RECHERCHE

(en milliers d'unités de compte A.M.E.)

au 30/6/1963	Dépenses		Soldes sur décisions Haute Hautorité au 30/6/1964	Soldes sur contrats au 30/6/1964
	durant l'exer- cice 1963-1964	cumul au 30/6/1964		
7 214	1 339	8 553	3 899	3 283
2 154	958	3 112	3 201	600
4 632	1 378	6 010	10 727	2 431
6 166	1 334	7 500	9 212	1 732
20 166	5 009	25 175	27 039	8 046
2 857	- 44	2 813	-	-
23 023	4 965	27 988	27 039	8 046

pour Recherche n'a pas été dotée au cours de l'exercice 1963/1964 du montant des décisions correspondant à ces deux nouveaux programmes cadres (3 000 000 de u.c. pour la Physiopatologie et Clinique et 1 800 000 u.c. pour la Traumatologie), étant donné qu'aucun contrat à valoir sur lesdits programmes n'avait encore été signé au 30/6/1964.

Recettes et dépenses de la Haute Autorité du 1^{er} juillet 1963 au 30 juin 1964

(y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts et de prêts)

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E. ; une unité de compte représente la contre-valeur de différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : 1 unité de compte A.M.E. = USA \$ 1 = DM 4 = FB 50 = FF 4,93706 = Lit. 625 = F. Lux. 50 = Fl. 3,62 = FS 4,37282

RECETTES	Période du 1-7-63 au 31-12-63	Période du 1-1-64 au 30-6-64	Période du 1-7-63 au 30-6-64
I — RECETTES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
<i>Intérêts</i>			
— sur prêts sur fonds d'emprunts	8.103.069,42	8.579.817,64	16.682.887,06
— sur fonds d'emprunts non versés	176.600,62	144.190,78	320.791,40
— sur prêts provenant de fonds non empruntés	342.955,93	373.361,91	716.317,84
<i>Commissions de garantie</i>	100.101,19	109.319,96	209.421,15
<i>Recettes diverses</i>	137,70	211,—	348,70
<i>Total des recettes du service des emprunts et des prêts</i>	8.722.864,86	9.206.901,29	17.929.766,15
II — PRÉLÈVEMENT			
— Entreprises allemandes (Sarre incluse)	4.617.750,40	5.007.699,35	9.625.449,75
— Entreprises belges	810.666,90	888.025,52	1.698.692,42
— Entreprises françaises	2.127.880,91	2.293.324,97	4.421.205,88
— Entreprises italiennes	1.037.988,10	1.055.684,82	2.093.672,92
— Entreprises luxembourgeoises	297.385,14	319.642,32	617.027,46
— Entreprises néerlandaises	217.567,39	436.148,32	653.715,71
<i>Total du prélèvement</i>	9.109.238,84	10.000.525,30	19.109.764,14
III — AUTRES RECETTES			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille	3.939.906,18	3.912.172,14	7.852.078,32
— Amendes et majorations pour retard	2.080,—	4.898,40	6.978,40
— Recettes du fonds des pensions	930.139,67	841.710,80	1.771.850,47
— Divers	151.474,50	238.860,94	390.335,44
<i>Total autres recettes</i>	5.023.600,35	4.997.642,28	10.021.242,63
Total des recettes	22.855.704,05	24.205.068,87	47.060.772,92

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1964 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 21 octobre 1964.

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

DÉPENSES	Période du 1-7-63 au 31-12-63	Période du 1-1-64 au 30-6-64	Période du 1-7-63 au 30-6-64
I — DÉPENSES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
— Intérêts des emprunts	7.582.935,10	8.035.555,07	15.618.490,17
— Commissions au dépositaire et agents bancaires	361.715,94	264.106,99	625.822,93
— Dépenses diverses	9,25	22,63	31,88
<i>Total des dépenses du service des emprunts et des prêts</i>	7.944.660,29	8.299.684,69	16.244.344,98
II — AUTRES DÉPENSES			
— Dépenses administratives	7.279.911,50	8.245.075,99	15.524.987,49
— Frais financiers	1.122.506,45	1.920.939,86	3.043.446,31
— Dépenses pour recherches	2.361.853,70	2.646.665,35	5.008.519,05
— Dépenses pour réadaptation	1.503.835,39	1.408.558,28	2.912.393,67
— Dépenses de pensions	162.232,62	129.658,72	291.891,34
<i>Total des autres dépenses</i>	12.430.339,66	14.350.898,20	26.781.237,86
Total des dépenses	20.374.999,95	22.650.582,89	43.025.582,84
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES . . .	2.480.704,10	1.554.485,98	4.035.190,08

L'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé, pour la période du 1^{er} juillet 1963 au 30 juin 1964 à 4.035.190,08 unités de compte A.M.E. Le détail des affectations et des reprises aux comptes réserves et provisions est retracé ci-après :

Affectations

— à la réserve spéciale	8.000.000,—	
— à la provision pour dépenses de recherche	6.916.821,94	
— au fonds des pensions	1.479.959,13	
— engagements conditionnels	4.000.000,—	20.396.781,07

Reprises

— à la provision pour dépenses de réadaptation	12.289.022,48	
— à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté . . .	4.072.568,51	16.361.590,99
		4.035.190,08

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
« Crédit et Investissements »

Giorgio SIGNORINI
Directeur général
« Administration et Finances »

Tous les montants sont exprimés en unités de compte
la contre valeur des différentes monnaies converties
A.M.E. = U.S.A. \$ 1 = DM 4 = FB 50 =
= FS 4,37282

ACTIF

I — PRÊTS SUR FONDS D'EMPRUNTS (1)		
A) Prêts versés		
— en dollars USA	187.154.240,—	
— en Deutsche Mark	54.380.080,20	
— en florins	33.814.917,12	
— en francs suisses	24.860.273,23	
— en lires	22.080.000,—	
— en francs luxembourgeois	16.889.751,16	
— en francs belges	15.537.600,—	354.716.861,71
B) Fonds d'emprunts non versés		
— en dollars USA	245.760,—	
— en Deutsche Mark	13.350.000,—	
— en florins	27.624,31	
— en lires	1.920.000,—	15.543.384,31
II — PRÊTS SUR FONDS PROPRES		
A) Prêts sur la réserve spéciale pour le financement des maisons ouvrières (2)		
	53.927.801,99	370.260.246,02
B) Autres prêts		
1. Prêts au titre de la réadaptation	305.452,74	
2. Prêts au titre de la recherche technique	2.813.170,54	
	3.118.623,28	57.046.425,27
III — DISPONIBLE ET RÉALISABLE		
A) Caisse et banques		
	150.953.535,46	
B) Autres placements à court et moyen terme avec en- gagement bancaire		
	3.346.869,86	154.300.405,32
IV — PORTEFEUILLE		
		43.834.102,83
V — INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS		
		5.996.170,74
VI — DÉBITEURS DIVERS		
		1.950.156,60
VII — DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS ET GARANTIES		
	42.802.036,55	
		633.387.506,78

(1) Des créances et les sûretés y relatives, contrepartie des prêts accordés sur fonds d'emprunts ainsi que d'autres avoirs sont nantis auprès de la Banque des règlements internationaux à Bâle, au bénéfice des porteurs de titre et coupons d'emprunts garantis de la Haute Autorité, visés en note I au passif du bilan, à concurrence des montants suivants :

Poste I : 203.588.714,67 ; poste III : 3.998.555,66 poste V : 2.106.275,64

(2) Sur des engagements s'élevant à 54.227.801,99.

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1964 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 21 octobre 1964.

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

30 juin 1964

A.M.E. ; une unité de compte A.M.E. représente
sur la base des taux suivants : 1 unité de compte
FF 4,93706 = Lit. 625 = F. lux. 50 = Fl. 3,62

PASSIF

I — EMPRUNTS ⁽¹⁾			
— en dollars USA		187.400.000,—	
— en Deutsche Mark		67.730.080,20	
— en florins		33.842.541,43	
— en francs suisses		24.860.273,23	
— en lires		24.000.000,—	
— en francs luxembourgeois		16.889.751,16	
— en francs belges		15.537.600,—	370.260.246,02
II — RÉSERVES			
A) Fonds de garantie		100.000.000,—	
B) Réserve spéciale		62.541.624,67	162.541.624,67
III — PROVISIONS POUR AIDES FINANCIÈRES			
A) Réadaptation			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	12.834.969,84		
2. Contrepartie des prêts versés	305.452,74		
3. Montant disponible ⁽²⁾	10.000.000,—	23.140.422,58	
B) Recherche technique et économique			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	22.239.534,19		
2. Contrepartie des prêts versés	2.813.170,54		
3. Montant disponible ⁽²⁾	3.000.000,—	28.052.704,73	51.193.127,31
IV — FONDS DES PENSIONS			13.347.129,83
V — INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS ⁽³⁾			3.872.702,03
VI — COUPONS ET OBLIGATIONS ÉCHUS MAIS NON ENCORE PRÉSENTÉS			4.392.436,28
VII — CRÉDITEURS DIVERS			443.796,36
VIII — ENGAGEMENTS CONDITIONNELS			6.000.000,—
IX — PROVISION POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ			21.336.444,28
X — ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET GARANTIES			
	42.802.036,55		
			633.387.506,78

⁽¹⁾ Dont titres d'emprunts garantis : 203.588.714,67.

⁽²⁾ Conservé à titre de réserve conjoncturelle.

⁽³⁾ Dont sur titres d'emprunts garantis : 2.021.841,06.

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
« Crédit et Investissements »

Giorgio SIGNORINI
Directeur général
« Administration et Finances »

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

10 975/2/84/1